



AMBASSADE DES ÉTATS-UNIS

Premiers incidents avant l'arrivée de Nikki Haley

Des jeunes du mouvement politico-citoyen « Telema Ekoki » se sont rendus le 18 octobre à l'ambassade des USA à Kinshasa, dans le cadre de la campagne citoyenne « *Je veux un nouveau président maintenant* », pour y déposer un mémorandum à l'attention de Nikki Haley, ambassadrice des USA à l'ONU, attendue à Kinshasa le 21 octobre. Ces derniers ont été violemment dispersés par des éléments de la police et de l'armée. Pour le mouvement, ses membres ne faisaient qu'exercer pacifiquement leur droit à la libre expression. Et d'exiger la libération immédiate des manifestants arrêtés par la police dont l'intervention a été jugée disproportionnée.

Page 4



Des jeunes du mouvement TELEMA EKOKI devant l'ambassade américaine à Kinshasa

GRANDS LACS

La RDC et la Centrafrique au menu d'un sommet à Brazzaville

Les questions de paix et de sécurité en RDC, en Centrafrique mais aussi au Burundi et au Soudan du Sud seront à l'ordre du jour du sommet des chefs d'État des pays membres de la Conférence internationale sur la région des Grands lacs (CIRGL) qui s'ouvre ce jeudi à Brazzaville.

Cette réunion se situe en droite ligne de celle de Luanda en octobre 2016 à l'issue de laquelle les dirigeants des pays des Grands lacs ont appelé les États de la région et d'Afrique australe à « *fournir des contingents supplémentaires* » aux forces de l'ONU en RDC qui traverse une grave crise politique.

Page 3



Les chefs d'États de la région des Grands lacs réunis en Angola

ATERMOIEMENTS DU PROCESSUS ÉLECTORAL

Le raz-le bol des étudiants de l'Unikin

Des dizaines d'étudiants ont exprimé, le 18 octobre, leur colère face au plan présenté par Corneille Nangaa qui a sollicité 504 jours supplémentaires pour organiser les élections, faisant fi de l'accord de la Saint-Sylvestre qui prévoit les élections en décembre 2017. Pneus brûlés, slogans hostiles au régime et symboles de l'État détruits, les manifestants étaient incontrôlables dans leur mouvement.

C'est sur ces entrefaites que les éléments de la police ont fait irruption sur le site universitaire en tentant de calmer le jeu avec des tirs de sommation. Les manifestants ont appelé la population à se joindre à leurs efforts pour libérer la RDC du régime en place d'ici la fin de cette année.

Page 2

INFRASTRUCTURES

Le pont Maréchal propulsé dans la modernité plus de trente ans après sa construction

Jeté en 1979 sur le fleuve Congo, ce gigantesque ouvrage à la pointe de la technologie à l'époque de sa construction devrait offrir un système de péage informatisé à ses nombreux utilisateurs. L'on prévoit même d'y installer des ponts pesés, une première dans l'histoire du pont Maréchal. Des pourparlers sont déjà en cours entre l'Organisation de l'équipement Banana-Kinshasa, le gestionnaire de l'ouvrage et des investisseurs bangladais.

Les investisseurs sont disposés à équiper le pont d'un nouveau type de contrôle technique informatisé. L'idée est de donner un sacré coup de modernité au système vieillot utilisé par le service de péage et de surveillance de cet ouvrage.

Page 4

ÉDITORIAL

Moteur

Alors que se préparait le Sommet des Grands lacs qui se tient aujourd'hui à Brazzaville un déjeuner a réuni lundi, à Paris, en présence du jeune Secrétaire d'Etat français en charge de la Coopération, Jean-Baptiste Lemoyne, les représentants des plus grandes entreprises françaises.

Organisée par le très puissant Conseil français des investisseurs en Afrique (CIAN) cette rencontre, qui avait pour thème «La nouvelle politique africaine de la France», n'a pas apporté de réponse claire sur le sujet. Mais elle a débouché sur les deux constats que voici :

° Premier constat : à très brève échéance le nouveau président français, Emmanuel Macron, confirmera officiellement et sur le sol africain que notre continent est bien perçu comme un enjeu majeur par la plus haute autorité de la République. S'il n'en allait pas ainsi le bras droit du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, Jean-Yves Le Drian, n'aurait certainement pas prononcé les phrases suivantes : «L'Afrique est le continent de notre avenir», «L'Afrique est peut-être, certainement même, le dernier moteur de l'économie mondiale après l'Europe, l'Amérique, l'Asie», «A nous de créer avec elle les conditions du succès». Et surtout il n'aurait pas précisé que « la politique africaine de la France est en cours d'élaboration » au plus haut niveau de l'Etat.

° Deuxième constat : les entreprises françaises n'entendent pas laisser passer la chance que constitue pour elles mais aussi pour leur pays et plus généralement pour l'Europe, l'émergence d'un continent où vivra le quart de l'humanité à échéance d'un demi-siècle et qui détient les plus vastes réserves naturelles de la planète. Commentant la remarque du Secrétaire d'Etat selon laquelle « l'Afrique et l'Europe rassemblent quatre-vingts pays qui assurent 50 % du commerce mondial » leurs représentants présents dans la salle ont souligné avec force, à voix basse comme à voix haute, leur volonté de participer activement au développement durable de cette partie du monde. Et tous ont marqué leur volonté d'accroître leur présence sur le continent.

L'avenir dira si les bonnes intentions ainsi affichées se traduiront en actes, mais tout indique aujourd'hui que les grands acteurs économiques français ont pris la juste mesure de la révolution qui se prépare chez nous et attendent du chef de l'Etat un geste fort qui marquera la volonté de la France de l'accompagner.

Le courrier de Kinshasa

ATERMOIEMENTS DU PROCESSUS ÉLECTORAL

Des étudiants en furie expriment leur ras-le-bol

À l'Université de Kinshasa (Unikin), des dizaines d'étudiants ont manifesté, le 18 octobre, leur colère face au calendrier présenté par le président de la Céni qui a sollicité 504 jours supplémentaires pour organiser les scrutins.



Quelques étudiants pendant la manifestation

Une matinée chaude que celle qu'a vécu mercredi la communauté étudiante de l'Unikin. Pour la énième fois, elle était en face des forces de l'ordre qui ne se sont pas fait prier pour disperser, à coups de gaz lacrymogènes, des étudiants qui manifestaient aux abords du site universitaire. Cette fois-ci, la colère des étudiants n'était pas dirigée contre leurs autorités académiques en cette période de basse conjoncture où les cours ont été suspendus à la suite de la grève enclenchée depuis quelques jours par le corps professoral.

Le courroux des étudiants avait pour cible le président de la Céni, Corneille Naanga, dont les récents propos tendant à reporter les élections jusqu'à avril 2019 étaient vite assimilés à une provocation. En effet, les étudiants ont très mal digéré ce planning de Corneille Naanga qui réclame 504 jours

pour organiser des élections fiables et crédibles en RDC, faisant ainsi fi de l'accord de la Saint-Sylvestre qui prévoit des élections au plus tard le 31 décembre 2017. Pour ces étudiants, il s'agit ni plus ni moins que d'une manœuvre visant à torpiller la démocratie et ainsi prolonger le régime qu'ils qualifient d'illégal et d'illégitime de Joseph Kabila.

Pour mieux exprimer leur colère, ils se sont illustrés par des chants hostiles au régime sur fond d'un vacarme exacerbé par le recours aux Vuvuzelas et aux sifflets. Des écrits pas très commodes envers le pouvoir en place, mis en avant-plan sur des supports de fortune, exprimaient la colère des manifestants qui entendaient en découdre avec ceux qu'ils considéraient comme usurpateurs à leur droit à un enseignement de qualité. Pneus brûlés et quelques

symboles du pouvoir détruits, les manifestants étaient, pour ainsi dire, incontrôlables dans leur mouvement.

C'est sur ces entrefaites que les éléments de la police ont fait irruption sur le site universitaire en tentant d'éteindre le brasier allumé par les manifestants. Ils ont tenté de calmer le jeu avec des tirs de sommation avant d'utiliser les gaz lacrymogènes. Quelques blessés et des cas d'arrestation parmi les étudiants ont été signalés. « On en a assez de ce régime. Il ne respecte rien, il n'y a rien à attendre, si ce n'est la mort. Cette manifestation est une première, on ne va plus s'arrêter », lançait un des étudiants furieux. Les manifestants ont appelé la population à se joindre à leurs efforts pour libérer le pays du régime en place d'ici à la fin de cette année.

Alain Diasso

ADIAC

Le courrier de Kinshasa, une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétariat des rédactions : Clotilde Ibara, Jean Kodila

Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali-Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni MAssela
Sports : Martin Enyimo
Relations publiques : Adrienne Londole
Comptabilité et administration : Lino-Lukombo

Caisse : Blandine Kalonji

Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, Avenue du port, immeuble Forescom, 1er niveau, commune de la Gombe - Kinshasa / RDC
Tél. (+243) 015 166 200

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteurs en chef : Guy-Gervais Kitina, Thierry Nougou
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé

Service Économie : Quentin Loubou, Fiacre Kombo, Lopelle Mboussa Gassia
Service International : Nestor N'Campoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya

ÉDITION DU SAMEDI :

Meryll Mezath (Rédactrice en chef), Duryl Emilia Gankama, Josiane Mambou Loukoula

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono

Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara Commercial : Méline Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire). Tél. (+242) 06 963 31 34

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordnatrice, Relations publiques :

Adrienne Londole
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Rodrigue Ongagna

Commercial Pointe-Noire : Méline Eta Anto
Diffusion de Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Maouakani

Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole.
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moumbelélé Ngonzo

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Assistante : Sylvia Addhas

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service préresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mbassi.
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /
Tél. : (+242) 05 532.01.09
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

GRANDS LACS

RD Congo et Centrafrique au menu du sommet de Brazzaville

La situation sécuritaire dans les deux pays va figurer à l'ordre du jour de la grande rencontre des dirigeants de la région qui s'ouvre ce 19 octobre, dans la capitale congolaise, selon un communiqué.

Les questions de paix et de sécurité en République Démocratique du Congo (RDC), en République centrafricaine (RCA), mais aussi au Burundi et au Soudan du sud, seront examinées par les chefs d'État des pays membres de la Conférence internationale de la région des Grands lacs (CIRGL), a indiqué, sous-couvert d'anonymat, un responsable de la présidence de la République. La rencontre a été précédée par des discussions entre experts et ministres des Affaires étrangères des douze États membres de la CIRGL



Les présidents Joseph Kabila et Faustin Archange Touadera

(Angola, Burundi, RCA, République du Congo, RDC, Kenya, Ouganda, Rwanda, Soudan, Soudan du sud, Tan-

zanie et Zambie). En octobre 2016, à l'issue d'une réunion à Luanda, les dirigeants des pays membres de la CIRGL

avaient appelé les États de la région et d'Afrique australe à «fournir des contingents supplémentaires» aux forces de

l'ONU en RDC, qui traverse une grave crise politique.

L'objectif était de «renforcer les opérations menées contre les forces négatives» en RDC, «en étroite collaboration» avec Kinshasa. Ces contingents n'ont pas encore été déployés. La RDC est minée par une crise politique profonde liée au maintien au pouvoir du président Joseph Kabila dont le mandat a expiré depuis le 20 décembre 2016. La Constitution ne lui permet pas de se représenter, mais l'autorise à rester à la tête du pays jusqu'à l'élection de son successeur. Un accord majorité-opposition, signé le 31 décembre 2016, prévoyait la tenue des élections au plus tard en décembre 2017, délai qu'il est désormais impossible de tenir.

AFP

COMBAT POUR L'ALTERNANCE

L'unité de l'opposition s'impose

L'UNC, le Rassemblement/Limete et le MLC invitent les forces politiques et sociales d'adopter un plan d'actions commun pour mobiliser le peuple congolais à réclamer son droit de se choisir les dirigeants.

L'échéance de décembre 2017, censée, selon l'accord de la Saint-Sylvestre, donner lieu à l'organisation des élections présidentielle, provinciales et législatives se rapproche inexorablement. Cependant, cet objectif majeur tend à s'éloigner. La non-convocation fin septembre du corps électoral tirait un trait définitif sur la tenue des scrutins remis aux calendes grecques. Une pilule amère pour l'opposition, obligée de subir les travers d'un processus électoral en dents de scie et évoluant au gré des intérêts d'une majorité qui lui dicte la cadence.

Aujourd'hui, une partie de cette opposition, représentée par le Rassemblement/aile Olenghankoy, participe à la tripartite Céni-gouvernement-CNSA chargée de trouver la recette susceptible de relancer le processus électoral en panne en avalisant officiellement l'option du report des scrutins. Une autre aile du Rassemblement, pilotée par le tandem Félix Tshisekedi-Pierre Lumbi, n'est pas partie prenante à ces discussions les trouvant simplement inopportunes. Pour ce groupe d'opposants auquel il faudrait joindre Vital Kamerhe de l'Union pour la nation (UNC), cette tripartite n'est qu'une manœuvre destinée à retarder les élections alors que la publication du calendrier électoral demeure, pour l'heure, un préalable majeur. « Toute évaluation tripartite gouvernement, Céni, CNSA sans calendrier électoral indicateur objectif des activités de la Céni, est illusoire et par conséquent constitue des manœuvres dilatoires pour retarder indéfiniment les élections », a indiqué l'UNC dans une récente

déclaration politique.

Tout compte fait, l'opposition radicale, aujourd'hui pilotée par le trio UNC-Rassemblement/Limete-MLC, s'est forgé la conviction selon laquelle Joseph Kabila ne quittera pas de si tôt le pouvoir et, par conséquent, la seule alternative plausible est d'embrigader la rue dans un schéma d'auto-prise en charge en vertu de l'article 64 de la Constitution. Il s'agit, d'après Vital Kamerhe et ses compères, « de faire échec aux stratagèmes du régime en place tendant à instaurer une présidence à vie ». Aujourd'hui plus qu'hier, les leaders de l'opposition ont compris la nécessité d'unir leurs forces au travers d'un plan d'actions commun visant à mobiliser le peuple congolais à réclamer son droit de se choisir ses dirigeants.

De passage récent à la Haye où il a eu à rencontrer le leader du MLC, Jean Pierre Bemba, le président national du Mouvement du peuple congolais pour la République, Jean Claude Vuemba, a martelé sur ce concept d'unité de l'opposition en appelant à « des actions communes face à une présidence à vie ». Il a ajouté: « Le départ de Kabila ne sera plus négociable, le peuple doit opérer un choix avant le 31 décembre ».

Autant dire que cette opposition radicale demeure toujours dans la logique d'un départ programmé de Joseph Kabila d'ici à la fin de l'année, conformément à l'accord de la Saint-Sylvestre. Pour y parvenir, elle demande à la population de faire usage de l'article 64 de la Constitution. Celui-ci dispose que tout Congolais a le droit de « faire échec à un régime contraire à la Constitution et aux normes démocratiques ». Un schéma à la limite insurrectionnel qui ne passe pas à la Majorité présidentielle qui l'assimile à une tentative de renversement du régime constitutionnel et donc, punissable conformément à la loi.

Alain Diasso

PROVINCE DE L'ÉQUATEUR

La presse exhorte à l'élection du gouverneur et du vice-gouverneur

Pour les professionnels des médias, les régimes des intérimaires ont montré leur limite en victimisant l'entité administrative car des personnes mises à sa tête sont tombées comme un cheveu dans la soupe et n'auraient pas une vision pour cette contrée.

Dans deux correspondances des 6 et 12 octobre adressées respectivement au président de l'Assemblée nationale et secrétaire général de la majorité présidentielle (MP), Aubin Minaku, ainsi qu'au vice-Premier ministre et ministre chargé de l'Intérieur, Emmanuel Shadary, la presse œuvrant dans l'Équateur a sollicité une organisation rapide de l'élection de nouveaux gouverneur et vice-gouverneur pour cette province.

Au secrétaire général de la MP, ils ont expliqué que pour sortir cette province de la période de crise qu'elle traverse depuis plusieurs décennies à cause des responsables qui ont eu à la diriger, sa direction devra être désormais confiée à une « personne vertueuse avec un sens élevé d'éthique, expérimentée dans la gestion, soucieuse de rendre service, désintéressée, pleine d'humilité, sociable avec un sens d'écoute et rassembleuse ». Dépassant même les réalités, les médias sont allés jusqu'à proposer à la MP de retenir la candidature du député national, Gabriel Bolenge, élu de Mbandaka. Selon eux, c'est ce dernier qui répond aux critères retenus et qui a eu à faire preuve de ses qualités d'excellent gestionnaire dans tout ce qu'il a eu à entreprendre.

Un régime de tâtonnement

Décriant les difficultés que connaît cette province depuis des dizaines d'années, la presse de l'Équateur note que le péché de cette entité est l'incompétence notoire des dirigeants issus des élections

des gouverneurs et vice-gouverneurs dont leur mission principale était de faire décoller ces entités politiquement régionalisées. « Au lieu de le faire, en lieu et place le constat est amer : tâtonnement, hésitations, corruption, népotisme, favoritisme, clientélisme, passivité et laisser-aller, pour ne citer que ça », a noté la presse dans le cahier des charges remis au vice-Premier ministre et ministre chargé de l'Intérieur.

Ces chevaliers de la plume et du micro ont, en effet, regretté que le gouverneur et le vice-gouverneur se soient, « dans toute ignorance », distingués dans l'alimentation des conflits entre eux et les membres du comité provincial de sécurité, les responsables des services publics et privés, les agents et fonctionnaires de l'État, les médecins, la société civile et la presse, au vu et au su des « élus provinciaux passifs, inféodés par le système mis en place, neutralisant ainsi l'appareil de la province et accroissant ainsi la misère de la population ».

Des cris de la population

C'est en réaction aux cris de détresse de la population que la presse a pensé agir, notamment en poussant les élus provinciaux à démettre le gouverneur et tout son gouvernement par une motion de censure. Les actions menées auprès des autorités de Kinshasa seraient également une réponse à ces cris de la population de l'Équateur. « C'est pourquoi, la province de l'Équateur à genou, plongée dans une misère la plus noire et paralysée par une gestion calamiteuse, a besoin de toute urgence à être gouvernée par des dirigeants responsables pour le bien de sa population qui sont des Congolais à part entière que celles des autres provinces de la République. Elle mérite un regard significatif », a souligné la presse.

Lucien Dianzenza

KINSHASA

Des membres du mouvement Telema Ekoki arrêtés devant l'ambassade des États-Unis

Dans le cadre de la campagne citoyenne « Je veux un nouveau président maintenant », lancée officiellement il y a deux semaines, les infortunés étaient allés déposer un mémorandum à l'attention de l'ambassadrice des États-Unis à l'ONU, Nikki Haley, dont la visite est prévue dans la capitale congolaise.

Des jeunes du mouvement politico-citoyen Telema Ekoki ont été violemment dispersés par des éléments de la police et de l'armée. Ces derniers, note-t-on, se sont rendus à l'ambassade des États-Unis d'Amérique à Kinshasa pour y déposer un mémorandum à l'attention de l'ambassadrice Nikki Haley, attendue en République Démocratique du Congo le 21 octobre.

La dispersion des activistes de Telema Ekoki est intervenue aux alentours de 11 heures quand ils se sont retrouvés devant l'ambassade des États-Unis. Une douzaine



Des jeunes du mouvement TELEMA EKOKI devant l'ambassade américaine à Kinshasa

d'entre eux a été interpellée et conduite à une destination inconnue jusqu'au moment où

nous mettons sous presse. Ces jeunes du mouvement politico-citoyen ont, par ailleurs,

eu le temps de déposer leur mémorandum auprès de la responsable des Affaires poli-

tiques à la représentation diplomatique américaine, Mme Elisabeth E. Jaffee.

Pour échapper à l'arrestation, un membre de la coordination de ce mouvement, Cédric Mituntwa, aurait trouvé refuge à l'Intérieur de l'ambassade des États-Unis en RDC. Alors qu'un cameraman du magazine 2e Œil de communication, qui couvrait cette activité et présent sur le terrain, a vu sa caméra arrachée de force par des hommes en uniforme qui sont venus disperser les membres de Telema Ekoki. Dans ses premières déclarations, le mouvement, qui a noté que ses membres ne faisaient qu'exercer pacifiquement leur droit à la libre expression, a exigé la libération immédiate de ces jeunes arrêtés dont l'intervention a été jugée trop musclée et en aucun rapport avec la manifestation sur le terrain, devant la représentation diplomatique des États-Unis à Kinshasa.

Lucien Dianzenza

INFRASTRUCTURES

Le pont Maréchal propulsé dans la modernité

Jeté en 1979 sur le fleuve Congo, le gigantesque ouvrage, à la pointe de la technologie à l'époque de sa construction, devrait offrir un système de péage informatisé à ses nombreux utilisateurs. L'on prévoit même d'y installer des ponts pesés, une première dans l'histoire du pont Maréchal. Des pourparlers sont déjà en cours entre l'Organisation de l'équipement Banana - Kinshasa (OEBK), le gestionnaire de l'ouvrage et des investisseurs bangladais.

Selon l'Agence Zoom Eco, une descente sur le terrain a eu lieu en début de semaine. Certainement, son but était de dresser un état des lieux du fonctionnement de l'actuel système de péage, beaucoup moins sophistiqué. Il n'a aucune efficacité pour lutter contre les fraudes massives. Il s'agit d'un pont reliant Matadi et Boma, deux villes portuaires du Kongo central. À ce titre, il joue un rôle éminemment stratégique dans la vie économique de la province. En effet, les derniers chiffres en notre possession font état d'un trafic variant entre 1 000 à 1 200 véhicules par jour. C'est juste une estimation car la récente suspension de certaines activités très lucratives au port de Boma avait contribué à la baisse de l'affluence. Aujourd'hui, ces restrictions n'existent plus.

Par le passé, les recettes générées pouvaient toucher les 300 000 dollars américains USD lorsque l'infrastructure tournait à plein régime. En tout cas, le pont Maréchal représente la principale source de revenu de l'OEBK. D'où son importance stratégique tant pour la société OEBK que le Kongo central. Mais que sait-on sur ces investisseurs intéressés ? Ces Bangladais qui travaillent pour la société Data Soft proposent d'informatiser le système de péage. Une première visite du site a eu lieu le 16 février dernier, en compagnie du directeur général de l'OEBK. Par ailleurs, nous avons appris également que les investisseurs sont disposés à équiper le pont d'un nouveau type de contrôle technique informatisé. L'idée générale est de donner un sacré coup de modernité au

système vieillot utilisé par le service de péage et de surveillance de cet ouvrage. Il y a d'ailleurs un projet d'installation des ponts pesés pour arriver à mieux calculer les tonnages des véhicules. Une telle initiative ne pourrait que contribuer à la longévité de l'ouvrage souvent malmené lors des passages de gros camions incontrôlés. Pour l'heure, des sources bien informées n'évoquent aucun chiffre. Par contre, il y a bien eu des entretiens pour approfondir certaines questions relatives à l'organisation des études de faisabilité du projet. Beaucoup d'analystes souhaitent également d'autres initiatives pour préserver davantage cet ouvrage de plus de trente ans, mais qui n'a pas bénéficié d'une maintenance régulière. L'OEBK ne dispose pas de ressources suffisantes pour répondre aux charges d'exploitation et de maintenance de l'ouvrage. De temps en temps, les gestionnaires du pont ont bénéficié de l'aide des partenaires comme la Jica.

Laurent Essolomwa

KASAÏ

Organisation d'un forum sur la santé

La rencontre, parrainée par le ministre de la Santé publique, le Dr Oly Ilunga, va se tenir du 19 au 20 octobre en vue d'identifier les actions prioritaires à mettre en oeuvre dans la région.

Le forum réunira tous les partenaires impliqués dans le secteur de la santé. Il sera question, durant cette rencontre, de mettre en place des voies et moyens qui permettront aux différents partenaires sur le terrain de répondre plus efficacement aux problèmes de santé découlant de la crise humanitaire que connaît la région du grand Kasai.

Les participants devront alors, de manière consensuelle, passer en revue les problèmes sanitaires prioritaires auxquels fait face la population de l'espace kasaien, en vue d'établir une cartographie des partenaires intervenant dans le cadre de la crise humanitaire et d'identifier les actions prioritaires pour la restauration du système de santé.

Rappelons que durant ces derniers mois, cinq provinces de l'espace kasaien, à savoir Kasai, Kasai central, Kasai oriental, Sankuru et Lomami, ont connu de graves violences qui ont affecté la vie de plus d'un million de personnes. À cause de ces violences, des milliers de personnes ont abandonné leurs villages pour trouver refuge ailleurs. On estime à six cent mille le nombre de personnes déplacées. À ces déplacements massifs de la population s'ajoutent le pillage et la destruction des infrastructures sanitaires, du matériel et des équipements médicaux qui ont engendré la fuite du personnel de santé pour des raisons de sécurité.

Aline Nzuzi



LE COURRIER DE KINSHASA

www.lesdepechesdebrazzaville.com

BON PLAN!
RECRUTEMENT



Distribuez nos produits & Gagnez de l'argent

FILLES JEUNES ET DYNAMIQUES
rejoignez notre équipe marketing



immeuble ex FORESCOM, 1er niveau
Avenue des Douanes n°4
Kinshasa, Gombe - RDC

+243.856.43.6723

SANTÉ

Dépistage gratuit du glaucome à Brazzaville

Lacte de générosité a été posé, le 15 octobre au profit de la population du 9e arrondissement, Djiri, par le Lions Club Brazzaville - Doyen- Région 25, en partenariat avec l'Association pour la prévention de la vue.

L'opération, la énième du genre, s'est déroulée au siège de l'arrondissement. Elle concernait les hommes et femmes de tous les âges, soit près de 100 à 300 personnes souffrant de troubles oculaires. Celle-ci s'inscrivait dans le cadre de la journée mondiale de la vue, célébrée le 16 octobre de chaque année. L'objectif était de permettre au plus grand nombre de gens d'avoir gratuitement accès aux soins. Au-delà du dépistage, les organisateurs ont distribué des lunettes médicales.

« Je suis venu me faire examiner pour voir si je n'étais pas atteint de glaucome. Au final, tout s'est bien passé. Je remercie le Lions Club et le président de cette association, d'avoir pu initier cette campagne, surtout que se pose très souvent un problème d'argent. En effet, les examens et soins coûtent très cher chez nous ici au Congo », a témoigné l'un des bénéficiaires.

Notons que cette campagne a eu lieu en présence de l'administrateur maire de Djiri, Ida Victorine Gampolo. Elle se poursuivra, le 22 octobre, dans la commune de Kintélé.

Guillaume Ondzé

CENTRAFRIQUE

Le chef de l'ONU recommande 900 Casques bleus supplémentaires

En raison d'un nouveau « cycle de violences » en République centrafricaine, le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, recommande de renforcer la Minusca de « 900 Casques bleus ».

« Il est tragique que la détérioration de la situation sécuritaire, au cours des derniers mois, notamment dans le sud-est, mette le pays à nouveau dans un cycle de violences en dépit des efforts multiples pour éviter une aggravation du conflit », souligne le secrétaire général dans un rapport transmis, le 17 octobre, aux membres du Conseil de sécurité.

Face à cette situation, « je recommande une augmentation de 900 personnels militaires » à la Minusca, qui compte aujourd'hui un peu plus de 10.000 Casques bleus, indique dans ce rapport, le patron de l'ONU. Ce renforcement doit inclure « deux compagnies d'infanterie (300 hommes, pour améliorer la présence militaire de deux bataillons dans l'est et le centre » de la Centrafrique. A cela devrait s'ajouter « un bataillon (600 hommes) dans le centre et l'est », précise Antonio Guterres, qui se rendra prochainement en Centrafrique, sa première visite à une opération de paix de l'ONU, depuis

« Je recommande une augmentation de 900 personnels militaires »

sa prise de fonctions en janvier. Le mandat de la Minusca arrive à échéance en novembre prochain.

Selon lui, ces renforts « ne permettront pas, de manière réaliste, à la Minusca de protéger tous les civils à travers le pays ». Mais « ils donneront à la Force une plus grande flexibilité pour être déployée rapidement en cas de menace contre les civils dans des zones géographiques prioritaires », explique-t-il, en évoquant notamment le centre et le sud-est du pays.

La Centrafrique connaît depuis plusieurs mois une recrudescence d'affrontements entre groupes armés, qui se disputent le contrôle des ressources naturelles et des zones d'influence, tout en prétendant assurer la défense de certaines populations et communautés locales. L'intervention de la France (2013-2016) et celle de la Minusca ont certes permis un retour au calme, mais, depuis le départ de la force française Sangaris, il y a presque un an, les violences ont progressivement repris dans les provinces qui restent majoritairement contrôlées par les groupes armés.

Josiane Mambou Loukoula

JOURNÉE MONDIALE DE LA VUE

La lutte contre la cécité au Congo au cœur des débats

Une conférence-débat, organisée le 13 octobre à Brazzaville, a permis aux participants d'avoir une idée sur le danger des principales pathologies que sont la cataracte et le glaucome.

Sous la houlette du Lions Club international, l'activité a été organisée par l'Association pour la préservation de la vue (A. Prévue) et l'Association nationale des aveugles et déficients visuels du Congo (Anadac), en partenariat avec le ministère de la Santé, dans le cadre de la célébration de la journée mondiale de la vue (12 octobre), couplée à la journée internationale de la canne blanche (15 octobre). Parmi les communications faites à cette occasion, celle du Dr Charly Nganga Gambou s'est focalisée sur la « lutte contre cette pathologie au Congo ». Il ressort des enquêtes réalisées que la première cause de la cécité au Congo, c'est la cataracte. Cette maladie touche environ 37 millions de gens dans le monde, soit une prévalence de 0,7% de la population. En Afrique subsaharienne son ampleur est un peu plus important avec environ 7,1 millions d'aveugles, soit une prévalence de 1,4%. En tenant compte de cette prévalence, il est établi que la cécité est un problème de santé publique. Selon l'entendement des spécialistes, 80% des causes sont évitables. A ce sujet, au Congo les principales pathologies sont connues, c'est la cataracte avec 81% et le glaucome avec 9%. « En ce qui concerne les équipements, les efforts sont déjà palpables. L'Etat a mis en place l'équipement

qu'il faut, mais il faut que nous nous organisions pour que tout cela permette au Congolais de se soigner de la meilleure manière », a conclu le Dr Charly Nganga Gambou.

Pour sa part, le Dr François Nkoko, ophtalmologiste et membre de A.Prévue, a fait une présentation du glaucome. Il s'est appuyé sur le glaucome primaire à angle ouvert, qui est le plus courant de tous. « C'est environ 2 tiers des glaucomes et 4% de la population des personnes âgées de plus de 65 ans. Le glaucome est la première cause de cécité incurable ; deuxième cause de la cécité, la cataracte, mais on peut encore recouvrer la vue... L'homme noir a plus de risque de faire le glaucome comparé à ceux qui ont d'autres couleurs de peau. Le terrain le plus important, c'est le dépistage », a-t-il souligné.

Prenant la parole à son tour, le représentant du Lions Club international, Bebel Oko Oleba, président de la jeunesse du Lions club Brazzaville, a dressé le tableau des œuvres que le Lions Club mène actuellement sur le terrain en faveur de la communauté. « A cet égard le Lions club continue toujours à organiser les activités de grande envergure sur la protection de la vue et servira en faveur de ceux qui souffrent des anomalies de l'œil

et de diverses maladies oculaires, notamment la cécité et la cataracte », a-t-il précisé.

A l'endroit de la communauté, Emmanuel Bati, secrétaire général de l'Anadac, a lancé un vibrant appel au peuple congolais pour se faire dépister, « car jusqu'à nos jours, le dépistage reste le moyen préventif le plus efficace », a-t-il relevé.

Cette conférence-débat a été un grand moment d'échanges entre les animateurs et l'auditoire. Elle a été aussi l'occasion pour les participants d'entendre de vive voix les avancées significatives faites par le gouvernement et certains partenaires de l'Etat.

Pour la petite histoire, tout commence en 1925 lors de l'appel d'Helen Keller invitant les Lions à devenir « les chevaliers des aveugles dans la croisade contre les ténébres », en créant Sight first (la vue d'abord) un programme qui rassemble les grands spécialistes de la prévention des cécités, les organisations de sauvegarde de la vue, les gouvernements et les Lions clubs. Depuis que les Lions clubs du monde entier ont initié de nombreuses actions en la matière, l'action internationale « La Vue d'abord » a permis d'opérer environ 5 millions de cataractes, soigner plus de 3 millions de glaucomes, 65 millions de cécités des rivières, construire et équiper 300 centres ophtalmologiques, former quelque 80 mille ophtalmologues, infirmières et personnels soignants.

Guillaume Ondzé

ENVIRONNEMENT

Replantation des arbres dans le 6^e arrondissement de Brazzaville

L'opération a été menée les 14 et 15 octobre au quartier Manianga, à Talangaï, par l'association Les amis des enfants, pour réhabiliter le couvert végétal de la zone.

La campagne consiste à replanter et à conserver les arbres : le gazon, le vétiver, le bambou de chine, le manguier, l'eucalyptus, le corossolier, l'avocatier et autres espèces végétaux en vue de lutter contre les érosions dans les quartiers de Brazzaville.

« Brazzaville a connu les glissements de terrains causés

par de fortes pluies dans les quartiers comme Gaston-Lenda, Jacques Opangault, Nganga-lingolo, Mikalou, Manianga et Ngamakosso. Les pertes matérielles et en vies humaines ont été enregistrées y compris des chaleurs dont le degré est élevé à 41°C », a indiqué Ciani Quevain Yoka, président de l'as-

sociation. Plus proche des citadins durant cette campagne, le président de l'association a rappelé aux derniers la bienfaisance des arbres. « Ils nous ravitaillent en air pur, en oxygène, en nourriture et servent parfois à la médecine. Aussi, ces espèces végétales embellissent nos rues, avenues et durcissent le sol », a-t-il ajouté.

Pour pérenniser l'action de l'organisation à lutter contre le changement climatique jusqu'en 2025, deux cellules, à raison de vingt personnes chacune, seront installées aux quartiers Ngamakosso et Maman Mboulé. Ces équipes de relais bénéficieront d'une formation adéquate.

Dans ces quartiers, l'association va procéder au ramassage des épaves de boîtes de conserve, de sachets et autres objets plastiques pour lutter contre les eaux stagnantes, souvent à l'origine de la multiplication des moustiques.

Fortuné Ibara



Photo de famille au terme de l'opération de replantation (adiac)

COOPÉRATION

Le président Sassou N'Guesso salue les relations sino-congolaises

Le chef de l'Etat congolais a loué, dans une interview accordée à l'agence Chine Nouvelle, la bonne qualité des relations entre son pays et la Chine, félicitant d'avance le Parti communiste chinois (PCC) pour la tenue de son 19e congrès ouvert le 18 octobre.

Brazzaville et Beijing entretiennent une relation de haut niveau, empreinte de confiance mutuelle; le Congo étant l'un des partenaires les plus importants de la Chine en Afrique.

«L'histoire nous a donné raison pour ce choix visionnaire», confie le président Denis Sassou N'Guesso dans l'entretien accordé à «Xinhua», en faisant référence au fait que la République du Congo a été l'un des premiers pays africains à établir des relations diplomatiques avec la République populaire de Chine.

«Je rappelle que je fus de la première délégation qui se rendit en Chine en 1964 par des vols difficiles», dit-il. Ce n'est que trois jours après son départ que la délégation a finalement posé le pied sur le territoire chinois, à Shanghai.

«De 1964 à aujourd'hui, j'en suis à mon 14e voyage en Chine, ce qui m'a permis de vivre les grands changements en cours dans ce pays ami», poursuit-il. En 2016, les chefs d'Etat des deux pays ont décidé d'élever la relation bilatérale au rang de partenariat de

coopération stratégique globale.

«A chaque voyage, je constate des changements importants. J'ai visité plusieurs villes et provinces de Chine. J'ai pu me convaincre, sans risque de me tromper, du grand miracle chinois, annoncé d'ailleurs par de nombreux chercheurs».

Selon le chef de l'Etat congolais, l'établissement des relations diplomatiques avec la Chine fut une décision historique visionnaire. «Lorsque, sur l'échiquier international, on a un grand ami comme la Chine, on ne peut que s'en réjouir», estime-t-il.

Une politique appréciée par les pays africains

«La sagesse chinoise dit qu'il vaut mieux apprendre à pêcher que de donner du poisson. On a toujours parlé de transfert de technologie dans le cadre de la coopération Nord-Sud, sans jamais en avoir donné un contenu concret. L'avantage avec la Chine, c'est de baser toute stratégie sur une démarche qui débouche sur le palpable», indique le président du Congo.

Le Forum sur la coopération sino-africaine, organisé à Johannesburg en 2015, a constitué une étape importante en la matière, selon lui. Ce sommet «a posé les bases de la consolidation de la solidarité et la coopération gagnant-gagnant entre les peuples chinois et africains», dit-il.

Lors de ce sommet, la Chine a dévoilé dix projets de coopération sino-africaine. Ceux-ci couvrent différents secteurs qui fondent les programmes de développement de plusieurs pays africains, à savoir les infrastructures, l'industrialisation, la modernisation agricole, l'éducation, la santé ou encore la protection de l'environnement.

«Pour le Congo, ces projets permettront d'accélérer la mise en œuvre des initiatives de développement», indique le président Denis Sassou N'Guesso, avant de faire allusion au projet de société «La marche vers le développement» pour son pays de 2016 à 2021.

«Dans le cadre de la diversification de l'économie, pour ne pas continuer à être dépendant du pétrole, le développement des



Le président Denis Sassou N'Guesso (Xinhua) du PCC intervient au moment où nous n'avons pas de doutes sur le fait qu'il va déterminer des orientations nouvelles qui conduiront la Chine vers un développement plus élevé», se convainc-t-il.

zones économiques spéciales est même vital, au regard de ce que nous vivons aujourd'hui avec la crise de l'or noir. En cela, nous remercions les autorités chinoises», souligne-t-il.

Un congrès vécu déjà comme un succès

L'annonce de la tenue du 19e Congrès du PCC suscite un intérêt fort dans le monde entier. Cette conférence, d'importance majeure, se tient à une période cruciale permettant de finaliser l'avènement d'une société relativement aisée, un projet important de développement fixé par le PCC.

Pour le président du Congo, on peut parler de miracle pour qualifier les réalisations de la Chine de ces dernières années. «Le Congrès

«Aujourd'hui, le Parti congolais du travail entretient de très bonnes relations avec le PCC. Le souhait est que ces rapports puissent se renforcer davantage pour que nous en tirions tous le plus grand profit dans le cadre de la coopération gagnant-gagnant», déclare le chef de l'Etat, avant de rajouter que «ce congrès, nous le vivons déjà comme un succès qui va renforcer davantage la position de la Chine dans le monde».

Xinhua

HYDROCARBURES

Le directoire de la SNPC supprimé

Appelée à subir des réformes, la Société nationale des pétroles du Congo va se doter de nouveaux statuts.

La Société nationale des pétroles du Congo (SNPC), managée par un directoire depuis sept ans, le sera désormais par une direction générale, a décidé le gouvernement au terme du Conseil des ministres, tenu le 17 octobre à Brazzaville.

Des dysfonctionnements constatés dans la manière de conduire les destinées de cette société d'Etat, créée en 1998, ainsi que le souci d'en améliorer les performances ont motivé la décision de l'exécutif, rapporte le compte-rendu du gouvernement. Dans sa nouvelle configuration, la SNPC comprendra donc un directeur général, assisté d'un secrétaire général et de directeurs centraux en charge des activités Amont, Aval et Finances-comptabilité, précise le communiqué.

D'autres réformes touchent les secteurs de la justice, en particulier le Conseil supérieur de la magistrature avec la création d'un statut d'observateur, le renforcement de la discipline. Au cours de la même réunion ont été adoptés les statuts de l'Agence congolaise pour la création des entreprises au titre du ministère des Petites et moyennes entreprises ainsi que le projet de décret sur le comité national d'orientation des zones économiques spéciales.

La rédaction

FINANCES PUBLIQUES

Cap vers l'amélioration du système de gestion de la paie et des pensions

La gestion active de la paie des salaires des fonctionnaires et pensions des retraités, représentant une part importante du budget, permettra d'assurer un équilibre et un dispositif optimal des finances publiques.



Passage de témoin entre Henri et Mohammed Said Ahmed Abdy (Adiac)

Le onzième colloque sur la gestion active de la paie et des pensions, qui vient de se tenir à Brazzaville, a permis au Congo et à 28 autres pays membres de l'Association internationale des services de trésor (AIST) de partager leur expérience sur les bonnes pratiques des finances publiques et de la gestion de la paie.

En effet, il y a une forte disparité au sein des Etats membres de l'AIST par rapport à la chaîne de gestion de la solde et

des pensions, admet le président sortant de l'organisation, Henri Loundou. Au Congo, par exemple, la gestion se passe dans deux administrations différentes : la solde est gérée par la direction générale du budget, qui procède à la prise en charge et envoi au Trésor public pour le

paiement. Par contre, explique Henri Loundou, dans d'autres pays, la solde est entièrement gérée par le comptable de l'Etat, c'est-à-dire le Trésor public. La même administration (Trésor public) se charge du contrôle des agents dans ces pays. « Au cours de ce colloque, nous avons eu l'avantage de voir quelles sont les évolutions que nous pouvons mener,

en ce qui nous concerne, dans le cadre des réformes des finances en cours au Congo », a déclaré le directeur général du budget, Henri Loundou.

A propos de la réforme des finances publiques au Congo, les autres experts ont pu, au cours des discussions, apprécier le nouveau système HR-Payroll de gestion de la paie en cours d'expérimentation. D'après Henri Loundou, ce sont des efforts devant permettre à l'Etat de maîtriser l'effectif de ses fonctionnaires et d'informatiser la gestion de la solde.

Mohammed Said Ahmed Abdy, expert mauritanien, préfère, quant à lui, insister sur l'importance d'un reporting fiable et régulier pour permettre aux décideurs de prendre des décisions. En cette période de récession économique, le rôle du Trésor public devient primordial, car il garantit, au niveau de chaque pays, que les dépenses de l'Etat s'exécutent convenablement. « Les pays ne peuvent se développer qu'avec un dispositif de finances publiques optimal. Toutes les expertises que nous faisons susciter contribuent à améliorer la prestation de nos services de trésor public », a martelé Mohammed Said Ahmed Abdy.

Notons qu'à l'issue de l'assemblée générale de l'AIST tenue le 18 octobre, le Congo, qui assurait la présidence tournante, a passé le témoin à la Mauritanie. Le pays va abriter l'année prochaine le douzième colloque.

Fiacre Kombo



AVIS DE VENTE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

Il sera adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur à l'audience d'adjudication du 4 novembre 2017 dans la salle des audiences du Tribunal de Grande Instance de Brazzaville à 8 heures 00'

L'IMMEUBLE SAISI SUR

La Société LE CAMBATANI, société anonyme unipersonnelle au capital de 10 000 000 FCFA, RCCM n° 05-B-1644 représentée légalement par Madame Carole MANTOT, dont le siège social est sis à Brazzaville, aéroport MAYA MAYA, B.P 1148.

À LA REQUÊTE DE

LCB Bank société anonyme avec C.A au capital de 10.000.000.000 de FCFA, RCCM-06-B-58, NIU : M2005110000294157, dont le siège social est sur l'avenue Amilcar CABRAL, Brazzaville.

Poursuite et diligence de son représentant, Monsieur MOHAMED TAHRI, Administrateur Directeur Général demeurant en cette qualité audit siège. Ayant pour conseil Maître Jean Prosper MABASSI, avocat à la Cour; est sis J331 S Immeuble SOPROGI patte d'oie face ENAM BP 1737 ;

DESIGNATION DE L'IMMEUBLE SAISI

Propriété sise à Brazzaville, Arrondissement 3 Poto-Poto, située sur l'avenue de l'amitié, ancien hôtel restaurant "les BOUGAINVILLIERS" en face de l'hôtel "OLYMPIC PALACE", à côté du restaurant "Jardin des Saveurs", d'une superficie de 1233,75m², objet du titre foncier n°29100.

Le terrain mis en valeur est un chantier en arrêt dont les travaux de démolition sont réalisés à environ 90%.

L'état des ouvrages est le suivant :

- un bâtiment principal : démoli à 90%;
- un bâtiment annexe : aménagé abritant un restaurant;
- un enclos;
- une clôture de chantier.

MISE A PRIX : 450 000 000 FCFA

Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier de charges dressé par Maître MABASSI, avocat à la Cour déposé le 16 août 2017 au greffe du Tribunal de Grande Instance de Brazzaville les enchères seront reçues sur la mise à prix ci-dessus, par le Ministère d'avocat ou par les enchérisseurs, eux-mêmes.

CONDITIONS DE VENTE

- Inscription au greffe du Tribunal de Grande Instance de Brazzaville ;
- Vente exclusivement comptant.

Fait et adressé à Brazzaville le 12 octobre 2017

Pour tous renseignements, s'adresser à :

Maître **Jean Prosper MABASSI**, avocat à la Cour ; J331 S immeuble SOPROGI patte d'oie, face ENAM BP 1737 Brazzaville ; Tél : 05 551 03 14

Maître **Jean Didier BIDIE**, huissier de justice, commissaire priseur près la Cour d'appel de Brazzaville ; titulaire d'un office sis 990 ter, avenue des trois Martyrs, à côté du cinéma ABC, Plateau des 15 ans, Mougali Brazzaville ; Tél : 05 551 34 43

Monsieur le **greffier en chef** du Tribunal de Grande Instance de Brazzaville.

Fait et adressé à Brazzaville, le 12 octobre 2017





AVIS DE VENTE IMMOBILIERE

LCB Bank société anonyme avec C.A au capital de 10.000.000.000 de FCFA, RCCM-06-B-679, NIU : M2005110000294157, dont le siège social est sur l'avenue Amilcar CABRAL, Brazzaville, procède à la vente des **actifs immobiliers hors exploitation** présentant les caractéristiques suivantes :

Nature	Propriétaire	Localisation	Superficie	Prix de Vente
Terrain nu	LCB Bank (Acquisition directe)	situé au Centre-ville avenue du Gouverneur Général EBOUE, à côté du magasin ALIMA, de l'immeuble CAP INFO, Arrondissement 3 Poto-poto, Brazzaville.	1267,50m ² TF : 772 section : R P : 34	2 250 000 000 FCFA
Terrain bâti	LCB Bank (Acquis par adjudication)	Situé au n°29 de la rue Emile BIAYENDA Quartier MASSINA M'FILOU Brazzaville	294,95 m ² TF :21117 section AK : P : 4	20 000 000FCFA
Terrain bâti	LCB Bank (Acquis par adjudication)	Situé au n°137 de l'avenue des 3 martyrs MOUNGALI Brazzaville	153,64m ² TF: 9391 section : P8 Bloc 152 ; P 8	120 000 000 FCFA

Conditions et modalités de vente:

Biens vendus en l'état. Les frais de transcription et les autres frais annexes sont à la charge de l'acquéreur. Les biens ne sont grevés d'aucune charge. Le paiement se fait au comptant, contre remise de quittance.

Les équipes de la banque se tiennent à votre disposition pour la visite des sites concernés. Des discussions directes sont possibles avec la Direction Générale de LCB Bank.

Pour tous renseignements complémentaires, contacter LCB Bank au siège social, sise avenue Amilcar CABRAL Centre-ville.

Contacts 05 369 56 35 /05 310 11 31 / 05 310 11 39

NOUS AVONS PENSE A VOUS !

Formations professionnelles de qualité à votre portée

100% pratique



**Maintenance - Réseau informatique & Internet
Linux & Windows Server - Sécurité informatique
Programmation - Gestion projet - Bureautique**

Choisissez vos jours

- **lundi à vendredi**
- **samedi à dimanche**

Choisissez votre formation

- **en groupe**
- **ou personnalisé**

Prix abordable

35 000 à 75 000 F/mois

Début des formations : 16 oct. 2017
Inscription à partir 02 oct.2017: 10 000F



KD Computer



06 621 45 25 / 05 345 78 62

E-mail : kdcomputer2011@gmail.com

849, rue Voula Plateau des 15 ans (vers la pharmacie Jagger) Brazzaville - Congo /

COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES DU 17 OCTOBRE 2017

Le Conseil des ministres s'est réuni ce mardi 17 octobre 2017 au Palais du peuple, sous la très haute autorité de Son Excellence, M. Denis Sassou N'guesso, président de la République, Chef de l'Etat.

Quatre affaires étaient inscrites à l'ordre du jour, à savoir : Un projet de loi organique fixant l'organisation, la composition et le fonctionnement du Conseil supérieur de la magistrature, au titre du ministère de la Justice et des droits humains et de la promotion des peuples autochtones ; Un projet de décret portant approbation des statuts de la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC), au titre du ministère des Hydrocarbures ; Un projet de décret portant approbation des statuts de l'Agence congolaise pour la création des entreprises, au titre du ministère des Petites et moyennes entreprises, de l'artisanat et du secteur informel ; Un projet de décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Comité national d'orientation des zones économiques spéciales, au titre du ministère des zones économiques spéciales.

Avant d'entrer dans la déclinaison des affaires inscrites à l'ordre du jour de la réunion du Conseil des ministres, il convient de remettre l'action gouvernementale en perspective, afin d'en dégager les lignes de force et la cohérence. D'emblée, il convient de rappeler que le gouvernement a pour mission essentielle, à lui confiée par le président de la République, de mettre en œuvre le programme approuvé par les Congolaises et les Congolais, tout en répondant autant que possible aux aspirations du peuple. En cela, les réunions du Conseil des ministres se distinguent des rencontres rituelles d'un vague Conseil d'administration traitant d'affaires plus ou moins abstraites et déconnectées des attentes du pays profond.

Au contraire, et à un moment difficile pour notre pays, confronté aux difficultés que tous et chacun d'entre nous n'ignorent hélas plus, l'ardente obligation des gouvernants est de réaliser les réformes indispensables au redressement du Congo, changements susceptibles de nous permettre de continuer notre longue et irréversible marche vers le développement.

D'autre part, et dans le but d'annihiler les quelques forces centrifuges et négatives qui tentent de souffler sur les braises de l'inquiétude légitime du peuple, le devoir des gouvernants est de communiquer, expliquer, rassurer et mettre leur action en perspective.

A cet égard, chaque réunion du Conseil des ministres doit marquer une avancée, pas après pas, étape après étape, dans cette volonté collective du mieux-être et de l'épanouissement collectif et individuel de nos concitoyens.

Les textes soumis ce jour à l'examen du Conseil des ministres ne dérogent donc pas à l'esprit et aux principes déclinés, qui sont la charte de l'action du gouvernement telle que voulue par le président de la République.

Ainsi, la réforme du Conseil supérieur de la magistrature, au-delà des considérations de mise en cohérence avec notre ordonnancement juridique issu de la Constitution de 2015, et même au-delà de l'objet même du texte examiné, à savoir la gestion, multidimensionnelle de la carrière et de la discipline du corps des magistrats, a pour objectif profond de redonner à notre justice sa vocation première : rendre des décisions équitables, incontestables, susceptibles de redonner confiance aux citoyens ainsi qu'aux acteurs économiques et sociaux quant à la réalité de l'Etat de droit dans notre pays.

Il en va de même de la réforme des statuts de la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC). Cet établissement public, en charge de la gestion du pétrole, c'est-à-dire d'une ressource stratégique pour l'Etat et le peuple, se doit de fonctionner sur la base de règles strictes à même d'assurer la cohérence et la discipline dans ses procédures, grâce à une gouvernance renouvelée qui permette à la fois un fonctionnement interne plus efficace et performant, ainsi que des relations clarifiées avec l'Etat lui-même. Par ailleurs, l'adoption des statuts de l'Agence congolaise pour la création des entreprises, si elle a pour objet immédiat de faciliter la création rapide des entreprises sur l'ensemble du territoire national, grâce notamment à la mise en réseau et à l'utilisation optimale des ressources du numérique, elle a pour finalité réelle de favoriser un climat des affaires amélioré, et donc la création des milliers d'emplois attendus par nos compatriotes, notamment les plus jeunes.

Enfin, le décret portant création et organisation du Comité national d'orientation des zones économiques spéciales, s'il complète utilement le dispositif de gouvernance de celles-ci, a pour finalité réelle de donner un coup d'accélérateur décisif à la diversification économique de notre pays grâce à l'arrivée d'investisseurs motivés et crédibles.

Après ce rappel liminaire, entrons à présent dans le détail des textes soumis à l'examen du Conseil des ministres en sa réunion de ce jour 17 octobre 2017.

I/- Ministère de la Justice, des Droits humains et de la promotion des peuples autochtones

Projet de loi organique fixant l'organisation, la composition et le

fonctionnement du Conseil supérieur de la magistrature Prenant la parole, M. Aimé Ange Wilfrid Bininga, ministre de la Justice, des Droits humains et de la promotion des peuples autochtones, a d'emblée précisé que le texte soumis à l'examen du Conseil des ministres, a été élaboré conformément aux dispositions de l'article 174 de la Constitution.

Le ministre Bininga a, en outre, indiqué que le présent projet de loi organique, même s'il s'inscrit dans la filiation de la loi n°22-2008 du 26 juillet 2008 relative au Conseil supérieur de la magistrature, a pour objet principal d'adapter cet important instrument de régulation du pouvoir judiciaire à la nouvelle donne issue de la Constitution de 2015.

A cet effet, le ministre a relevé les modifications et innovations apportées au texte précité.

Il s'agit principalement de :

La création d'un statut d'observateur, cadre membre du Cabinet du président de la République, qui assurera le suivi de l'activité du Conseil supérieur de la magistrature pour le compte du Chef de l'Etat, et ce en conformité avec les dispositions de l'article 17 de la loi organique, qui prévoit la participation de personnalités non membres, astreintes à cet égard à l'obligation de secret ; Le renforcement du rôle de la commission de discipline dans les cas de gestion disciplinaire courante, et ce afin d'alléger les tâches du président du Conseil supérieur de la magistrature pour certaines catégories de fautes ou manquements n'entraînant pas de sanctions extrêmes ; L'instauration de mesures dites de précaution, consistant à interdire provisoirement l'exercice de ses fonctions à un magistrat faisant l'objet d'une enquête pour des faits de nature à entraîner des poursuites disciplinaires ; La mise en place d'une procédure simplifiée pour la prise de mesures disciplinaires présumées urgentes ou dans le cas de décisions d'avancement ou de mutation ne portant pas atteinte aux règles de l'organisation judiciaire.

Après discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi organique fixant l'organisation, la composition et le fonctionnement du Conseil supérieur de la magistrature. Il sera transmis au Parlement pour adoption.

II/- Ministère des Hydrocarbures

Projet de décret portant approbation des statuts de la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC).

Prenant à son tour la parole, M. Jean-Marc Thystère Tchicaya, ministre des Hydrocarbures, a rappelé que la Société nationale des pétroles du Congo a succédé à la société Hydro-Congo. Chargée pour le compte de l'Etat de procéder aux activités de recherche, de production, de transport, de traitement et de transformation d'hydrocarbures, elle a été créée par la loi n° 1-98 du 23 avril 1998, tandis que ses statuts ont été approuvés par le décret n°98-454 du 8 décembre de la même année.

Révisés une première fois par le décret n°2010-595 du 21 août 2010, ces statuts modifiés prévoyaient une organisation sous forme de Directoire.

C'est le constat des dysfonctionnements générés par ce mode de gouvernance, ainsi que le souci de l'amélioration des performances de la SNPC qui amène le ministre Thystère Tchicaya à soumettre à l'examen et approbation du Conseil des ministres le projet présenté ce jour.

La SNPC est donc un établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle du ministère en charge des hydrocarbures.

A ce titre, le contrôle de la tutelle porte sur les aspects suivants : Sur le plan technique : le contrôle s'étend de l'attribution de l'autorisation de prospection au développement et à l'exploitation, en passant par les travaux de recherche ; Sur le plan contractuel, le projet de décret soumis à l'examen du Conseil des ministres clarifie les relations entre l'Etat et la SNPC, en permettant au premier, en plus des missions standards de celle-ci, de lui confier des mandats, par exemple, de commercialisation de sa part d'hydrocarbures. Sur le plan juridique, la SNPC n'est pas une émanation de l'Etat, et ne peut engager celui-ci que sur la base d'un mandat formel.

Cette réorientation des missions de la SNPC telle que proposée par le projet de statuts soumis à l'examen du Conseil des ministres a pour corollaire logique une modification de son organisation. Ainsi, le Directoire est supprimé au profit d'une Direction générale assistée d'un secrétaire général et de directeurs centraux en charge des activités Amont, Aval et Finances-comptabilité. De même, et pour assurer une unicité de commandement, le directeur général, par ailleurs nommé pour une durée de quatre ans renouvelables une fois, est président du Conseil d'administration des sociétés filiales.

Autre innovation du projet de statuts : le Conseil d'administration sera désormais assisté dans sa tâche par un comité d'audit, et ce afin de renforcer les mesures de contrôle interne, nonobstant les contrôles permanents assurés par le biais du ministère en charge des finances et la Cour des comptes et de discipline budgétaire, ainsi que par une autre innovation, à savoir l'obligation de transmettre des rapports réguliers à la hiérarchie.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret portant approbation des statuts de la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC).

III/- Ministère des Petites et moyennes entreprises, de l'artisanat et du secteur Informel

Projet de décret portant approbation des statuts de l'Agence congolaise pour la création des entreprises

Prenant la parole, Mme Yvonne Adélaïde Mougany, ministre des Petites et moyennes entreprises, de l'artisanat et du secteur informel, a rappelé que la loi n° 16-2017 du 30 mars 2017 a créé l'Agence congolaise pour la création des entreprises, et ce sous la forme d'un établissement public à caractère administratif.

L'Agence a vocation à être un guichet unique visant à faciliter et simplifier les formalités de création, d'enregistrement et d'évolution des entreprises, et a pour objectif connexe d'aider à la dématérialisation et à la digitalisation des services afférents à cette mission majeure.

En outre, l'Agence se positionne comme une interface efficace et de référence dans l'environnement informatique, et doit être un maillon essentiel du réseau numérique qui devra relier entre eux les partenaires intervenant dans la vie des entreprises, notamment grâce à une gestion électronique des données.

Placée sous la tutelle du ministère en charge des petites et moyennes entreprises, et structurée conformément aux dispositions du décret n°2002-389 du 30 novembre 2002 fixant les attributions et la composition des organes de gestion et de tutelle des entreprises et établissements publics, l'Agence dispose donc d'un Comité de direction, d'une Direction générale, et de directions divisionnaires.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret portant approbation des statuts de l'Agence congolaise pour la création des entreprises.

IV/- Ministère des Zones économiques spéciales

Projet de décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Comité national d'orientation des zones économiques spéciales

Enfin, prenant à son tour la parole et présentant le projet soumis à l'examen des membres du Conseil des ministres, M. Gilbert Mokoki, ministre des Zones économiques spéciales, a d'emblée souligné que la loi n°24-2017 du 9 juin 2017 relative à la création des zones économiques spéciales prévoit en son article 3, outre la création de deux organes de gouvernance sous la forme d'établissements publics, celle d'un organe dont la mission principale est de fixer les orientations générales pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique d'aménagement des zones économiques spéciales.

Dénommé « Comité national d'orientation », il est composé des différents ministères dont les activités participent au processus d'aménagement des zones.

Structuré autour d'une Coordination et d'un secrétariat permanent dirigé et animé par le ministre en charge des zones économiques spéciales, le Comité national d'orientation est placé sous l'autorité du président de la République.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Comité national d'orientation des zones économiques spéciales.

Prenant la parole, Son Excellence, M. Denis Sassou N'guesso, président de la République, Chef de l'Etat, après avoir de nouveau circonscrit le cadre global de l'action du gouvernement, action menée sous son autorité et placée sous la direction du Premier ministre, Chef du gouvernement, s'est félicité de la tenue de la conférence de presse de ce dernier, laquelle a permis de clarifier les rapports entre notre pays et le Fonds monétaire international (FMI).

Cet exercice de pédagogie a, en effet, permis de dissiper les doutes, fantasmes et autres psychoses entretenues dans l'opinion par certains quant à l'objet et la portée des discussions entamées avec le FMI, partenaire multilatéral important.

Ensuite, le Chef de l'Etat a de nouveau insisté sur la volonté des pouvoirs publics de sortir notre pays de la passe délicate dans laquelle il se trouve. Il a invité le gouvernement à faire preuve de pédagogie, d'écoute et d'esprit de dialogue, afin de dissiper les peurs et mécontentements qui ont pu surgir dans tel ou tel secteur de la vie économique et sociale de notre pays. Enfin, le président de la République a relevé la particulière nécessité d'impliquer le peuple, ainsi que les forces syndicales et associatives dans l'œuvre de redressement de notre pays.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président de la République a alors levé la séance.

Commencée à 10h00, la réunion du Conseil des ministres a pris fin à 13h00.

Fait à Brazzaville, le 17 octobre 2017
Thierry Lézin Mougalla, ministre de la Communication
et des médias, Porte-parole du gouvernement



PROMOTION **SPORT**



OFFRE SPÉCIALE
ACCÈS À LA SALLE SPORT

7 JOURS SUR 7
SERVIETTE ET EAU À DISPOSITION

MENSUEL · 75 000 FCFA
TRIMESTRIEL · 150 000 FCFA

OFFRE VALABLE JUSQU'AU **31 OCTOBRE 2017**,
SEULEMENT POUR LES **30 PREMIERS ABONNEMENTS**



PEFACO HOTEL MAYA MAYA
AÉROPORT INTERNATIONAL DE BRAZZAVILLE
★★★★★

CONGO-UNICEF

Anatole Collinet Makosso et Micaela Marques de Souza échangent sur les priorités de l'éducation nationale

Le ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation a reçu en audience, le 16 octobre à Brazzaville, la représentante de l'Unicef au Congo qui s'est félicitée des 12% du budget de l'Etat alloués à l'éducation nationale en dépit de la crise.

Les deux personnalités ont échangé sur trois axes prioritaires, notamment l'appui à l'éducation des enfants défavorisés ou déplacés, le déficit du personnel enseignant, la contrepartie budgétaire du secteur éducatif et la stratégie de l'éducation de la jeune fille.

« Il est connu que le Congo fait de l'éducation une priorité, car même dans une situation difficile, il accorde encore 12% de son budget à l'éducation. C'est le seul pays où nous constatons que l'éducation est déjà popularisée il y a très longtemps. Egalement, nous nous sommes dit qu'en travaillant avec les partenaires, l'Unicef va continuer à appuyer le ministère dans cette période difficile », a reconnu Micaela Marques de Souza.

La diplomate onusienne s'est félicitée de l'initiative lancée par le Congo en matière de l'éducation de la jeune fille. En effet, les écarts en matière de scolarisation entre les filles et les garçons sont en train d'être réduits donc, l'objectif est en passe d'être atteint. « Nous avons parlé avec joie de l'éducation des jeunes filles. Le ministre nous a assuré que l'initiative est lancée pour la petite enfance. Nous avons rassuré que nous allons travailler avec le ministère », a-t-elle ajouté.

Don de 5000 tables bancs aux écoles congolaises

Peu avant l'audience, le ministre a réceptionné un premier lot de 5 000 tables bancs octroyé par la société Likouala Timber pour résorber l'épineuse question du déficit en milieu scolaire.

En effet, les besoins en tables bancs dans les écoles de Brazzaville sont estimés à 11409 tables bancs pour tous les cycles confondus. Selon un partenariat noué entre les sociétés Taman Industrie, Likouala Timber et le ministère de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation, 100 000 tables bancs devraient être fournis pour couvrir les écoles du pays qui en manquent.

« Nous allons tenir compte des besoins des établissements scolaires. Il y aura une deuxième dotation par rapport aux besoins exprimés. Tout le monde aime arguer que le Congo pays producteur du bois manque de tables bancs, nous commençons à renverser la tendance », a indiqué Charles Owassa, directeur départemental de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation.

Fortuné Ibara

RE-SCOLARISATION

Démarrage effectif des cours dans les centres de Brazzaville

Le ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation s'est rendu, le 16 octobre dans la capitale, dans quelques établissements pour s'assurer du démarrage effectif des cours et s'impéger des problèmes auxquels sont confrontés les enseignants.



Le ministre Anatole Collinet Makosso face aux élèves au centre de réscolarisation de Ngamakosso (adiac)

Anatole Collinet Makosso a visité respectivement les centres de re-scolarisation des écoles Loango Marine, Ngamakosso et Bernadette-Bayonne. Il a discuté avec le personnel enseignant et échangé avec quelques apprenants.

« Cette rentrée concerne les élèves en re-scolarisation, en alphabétisation et ceux en poste d'alphabétisation. Ceux qui sont en re-scolarisation peuvent se réjouir du fait que les apprenants et enseignants sont bien présents », a déclaré le ministre.

Dans ces centres d'accueil et de remobilisation des élèves en rupture scolaire, les enseignants déplorent un déficit alarmant du matériel pédagogique.

« Nous allons nous organiser pour que les manuels et le petit outillage didactique soient mis à la disposition des enseignants. Il faut interpeller la conscience des cadres. Ce matériel didac-

tique depuis toujours était le fait des animateurs eux-mêmes, on peut se le procurer par plusieurs moyens, ce ne sont pas des choses sophistiquées, mais des objets usuels qu'on peut avoir en s'appliquant soi-même, parce que la méthode dans la re-scolarisation est un peu différente de celle de l'éducation formelle », a-t-il indiqué.

Dans ces centres, les enseignants rassemblent les écoliers par niveaux I, II et III et éprouvent parfois des difficultés pour la conception des programmes d'apprentissage des élèves. La responsable du centre de re-scolarisation de Ngamakosso, Koumou née Antoinette Ngatsongo, a déploré aussi le manque d'animateurs pour cet établissement qui compte 113 apprenants pour les trois cycles. « Le niveau I regroupe le CP, le niveau II c'est CE et le niveau III c'est le CM. Même si on avait la volonté de faire que chaque niveau ait sa salle de classe, ce ne serait pas évident. Sur un effectif de 264 centres de re-scolarisation sur l'étendue du territoire national, plus de trente sont à Brazzaville. C'est un programme que le gouvernement se doit d'appuyer pour garantir l'égalité des chances. Nous qui étions à 99%, sommes descendus à 90% du taux de scolarisation. Nous devons donc intensifier nos efforts pour garantir les chances », a souligné le ministre Collinet Makosso.

F.I.

UNIVERSITÉ MARIEN-NGOUABI / CHU DE BRAZZAVILLE

Un mois de salaire viré en banque

L'information a été donnée le 18 octobre par des syndicalistes des deux établissements publics, joints au téléphone par notre rédaction.

Les pourparlers entre les syndicats de l'université Marien-Ngouabi et ceux du Centre hospitalier et universitaire (CHU) de Brazzaville avec le gouvernement avancent, ont affirmé les dirigeants syndicaux du CHU. Ils ont, par ailleurs, rapporté que le doute plane encore sur la reprise effective du service au niveau des deux structures. Néanmoins, le dialogue se poursuit avec les autorités du pays pour une issue heureuse à cette crise.

Pour rappel, les syndicalistes de l'UMNG exigent au gouvernement le paiement des salaires des mois de juin, juillet, août et septembre 2017 ainsi que l'apurement des heures complémentaires, de surveillance et d'encadrement des thèses et mémoires des années antérieures. Ils sollicitent aussi le décaissement de la subvention de fonctionnement des 1^{er}, 2^e et 3^e trimestres de l'année en cours. En plus, l'assemblée générale des syndicalistes avait attiré l'attention du gouvernement sur la perspective de l'organisation d'une marche des travailleurs. Par contre, au CHU de Brazzaville, le plus grand hôpital du Congo, les normes minimales de qualité sont respectées : le service d'urgence est toujours fonctionnel. « Hier, lors de la relance des négociations, nous nous sommes rendu compte que le gouvernement se préoccupe de notre situation. Nous avons appris du vice-Premier ministre qu'un mois de salaire avait été viré et la banque me confirme qu'elle a reçu les titres de virement d'un mois de salaire. Mais un mois ne suffit pas. Nous avons des exigences mais nous tenons compte de la volonté du gouvernement à négocier », a indiqué un membre de l'intersyndicale du CHU.

Les agents du CHU de Brazzaville sont entrés en grève illimitée depuis le 1^{er} août 2017 et revendiquent la régularité du versement de leurs salaires qu'ils n'ont pas touchés depuis deux mois et bien d'autres avantages.

F.I.

VIE SYNDICALE

La Fétrasseic plaide pour l'obtention du statut particulier de la communication

La question a été évoquée, le 17 octobre à Brazzaville, à la faveur de la rentrée syndicale des travailleurs du secteur, couplée à la célébration de la journée internationale des enseignants portant cette année sur le thème « Enseigner librement, donner les moyens d'agir aux enseignants ».

La Fédération des travailleurs de la science, des sports, de l'enseignement, de l'information et de la culture (Fétrasseic) a dressé, une liste de réclamations au gouvernement parmi lesquelles la publication du statut particulier de la communication. Elle sollicite l'examen et l'approbation des projets des statuts particuliers de la communication, de la recherche scientifique, des sports, de la culture et de la jeunesse.

Ces travailleurs ont, par la même occasion, souhaité le recrutement des pigistes de la communication, des décisionnaires de la culture, des sports, de la jeunesse et de la recherche scientifique ainsi que la publication des

textes d'avancement à la suite des commissions paritaires et des textes d'harmonisation.

La Fétrasseic a plaidé également pour le recrutement des finalistes des écoles de formation, des prestataires et bénévoles afin de résorber la question du déficit criant en personnel enseignant. Ce mouvement syndical réclame, en outre, le paiement des rappels de solde d'activités des enseignants, la publication du statut particulier des personnels de l'éducation dans sa partie administrative ainsi que la formation et le recyclage des personnels enseignants en activité.

Dans certaines écoles de l'hinterland, souligne la Fétrasseic, la rentrée scolaire n'a pas été enthousiasmée à cause du manque d'équipement, de matériels didactiques ; de l'absence de financement aux établissements scolaires, l'insuffisance du personnel enseignant ainsi que le mécontentement des prestataires et bénévoles qui ne trouvent pas des réponses à leurs attentes.

« La Fétrasseic estime que la

crise financière actuelle ne doit pas être un prétexte pour saborder l'école et saboter l'avenir de nos enfants. Pour un Etat qui vise l'émergence d'ici à l'an 2025, l'éducation et la recherche scientifique devraient être les piliers essentiels dans cette quête de la qualité et de l'excellence », indique Charles Maniongui, secrétaire général par intérim de ce syndicat.

Le secrétariat de ce mouvement syndical estime que les pourparlers entre le gouvernement et les partenaires sociaux au sein du comité national du dialogue social en vue de la recherche des solutions durables aux revendications des travailleurs n'ont pas produit les effets escomptés.

Par ailleurs, ce secrétariat a invité les militants à la retenue, au dialogue, au respect de l'autre et des valeurs du vivre ensemble car, dit-il, « aujourd'hui, il sied de prendre nos responsabilités et faire face au défi du redressement socio-économique de notre pays, dans la sincérité et la solidarité ».

F.I.

ETUDE DE MAITRES

ANGE PÉPIN POSSENNE & JEAN-IGNACE MASSAMBA
 Maîtres de Justice, Commissaires-Priseurs associés
 Pour la Cour d'Appel de Brazzaville



AVIS DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES MOBILIERES

Mes Ange Pépin Possenne et Jean-Ignace Massamba, commissaires priseurs associés près la cour d'appel de Brazzaville, portent à la connaissance du public Brazzavillois qu'à la demande de la Banque Espirito Santo Congo dite BESCO, il sera procédé le samedi 28 octobre 2017 à 10 heures dans l'enceinte de sa Direction Générale sise Avenue Amilcar CABRAL et au N°03, rue Impolo Mpila vers le dépôt FAAKI Congo, à la vente aux enchères publiques et derniers enchérisseurs des biens suivants saisis au préjudice de la société BOLD HOTEL Sarl:

- 1- Véhicule
- Une voiture de marque TOYOTA LAND CRUISER V8
- 2- Matériaux de construction
- Disques à couper et à meuler
- Rouleaux isolation
- Pots de peinture
- Feuilles de copo-plaque
- Tuyaux PPR
- Plaque de plâtre
- Supports en alu pour faux plafond
- Tiges filetées
- Rabots à bois
- Visseuses
- Aspirateur HITACHI
- 3- Equipements de restauration
- Grand four à quatre foyers
- Four électrique à pizza
- Frigos et congélateurs
- Chaises de jardin en plastique
- Fauteuils en rotin

- Ecrans plasma
- Petits coffres-forts
- Lits avec matelas
- Splits et armoires
- Coiffeuses
- Téléviseurs plasma

CONDITIONS DE VENTE:

- Adjudication faite au plus offrant après trois criées
 - Le prix payable comptant, faute de quoi, l'objet sera vendu à la folle enchère de l'adjudicataire;
 - Prix d'adjudication majoré de 12%
 - Biens vendus en l'état, sans garantie, ni recours contre l'officier vendeur
 - Enlèvement immédiat
- Pour plus d'informations, veuillez-vous rapprocher tous les jours ouvrables de:

1°)- Etude de Maîtres Ange Pépin POSSENNE et Jean-Ignace MASSAMBA, sise 13, rue Dispensaire Face Agence Crédit du Congo Poto-Poto, Tél.06.668.70.49 / 06.668.70.28 / 05.529.47.82 / 05.529.47.83,

2°)- Direction Générale BESCO, Avenue Amilcar CABRAL centre-ville Brazzaville.

Fait à Brazzaville, le 10 octobre 2017

(Signature)
 L'un des Commissaires-Priseurs

PROFIL DE POSTE**Intitulé du poste à pourvoir**

Responsable du volet « Education environnementale & Sensibilisation »
 Projet en Faveur du Développement Local en Périphérie de la Réserve Naturelle de Gorilles de Lésio-Louna - phase 2 (PROFADELLL-2)

Statut

Contrat local
 Durée du poste à pourvoir
 12 mois renouvelable

Organisation

The Aspinall Foundation (UK)

Pays

République du Congo (Congo-Brazzaville)

Date limite de dépôt des candidatures

26 octobre 2017

Date de prise de fonction

Dès que possible

Contexte:

THE ASPINALL FOUNDATION (TAF), www.aspinallfoundation.org, est une Fondation anglaise présente au Congo qui réalise des activités de protection des gorilles au sein de la Réserve Naturelle des Gorilles de Lésio-Louna (RNGLL) depuis plus de vingt ans.

Le « **Projet en Faveur du Développement Local en Périphérie de la Réserve Naturelle des Gorilles de Lésio-Louna - phase 2 (PROFADELLL-II)** » est la continuité d'une initiative antérieure que vise à assurer un développement économique local favorable à la diminution de la pression anthropique sur la RNGLL, située dans les plateaux Batéké.

Ce projet, dont la zone d'intervention couvre 23 villages situés en périphérie de la RNGLL, a pour ambition de : i) renforcer les capacités des associations villageoises en gestion de micro-projets, ii) développer /diversifier les activités génératrices de revenus de ces associations (élevage caprin, plantation, tourisme communautaire, etc.), iii) promouvoir le respect des limites de la RNGLL, et iv) vulgariser la loi 37-2008 sur la faune et les aires protégées en République du Congo. Ce projet est financé à 56% par l'Union européenne (programme ANE-AL) et 44% par USAID (programme CARPE), pour une durée de 5 ans, à compter du 19/12/2014. TAF intervient avec deux partenaires dans la mise en œuvre : les ONG Congolaises ECOTOUR (Ecologie-Conserva-

tion-Tourisme) et APCC (Association pour la Protection des Primates au Congo). Le Ministère de l'Economie Forestière, du Développement Durable et de l'Environnement (MEFDDE) est associé à l'action.

Termes de Référence :

Sous la direction du Coordonnateur du Projet, le(la) Responsable du volet « Education environnementale & Sensibilisation » sera responsable de la préparation (y compris budgétisation), de la mise en œuvre et du reporting des activités d'éducation environnementale et de sensibilisation des populations vivant dans la zone d'action du PROFADELLL-2.

Plus particulièrement, il(elle) aura pour tâches de :
 - Apporter des conseils techniques en matière d'éducation environnementale et de sensibilisation communautaire en lien avec les résultats attendus du projet

- Elaborer des supports de communication / formation

- Assurer un encadrement permanent des 2 animateurs de ce volet

Renforcer les relations entre les différentes associations, autorités locales, personnes ressources, partenaires du projet.

Qualifications/Expérience :

- Diplôme minimum souhaité : Bac
 - Expérience d'au moins 1 an dans une fonction similaire, sur le terrain

- Grande capacité de communication

- Grande capacité de formation et d'animation pour adulte

- Grande aisance à vivre dans des villages reculés

- Rigueur

- Flexibilité

Respect de la hiérarchie.

Dossier de candidature :

CV avec photographie + lettre de motivation (français)

Minimum 3 contacts d'anciens employeurs et/ou personnes de référence (numéros de tél + e-mail)

Contact :

Toutes les candidatures doivent être envoyées à l'adresse : recrutement@ppgcongo.org

Seuls les candidats sélectionnés pour un entretien recevront une réponse

Pour plus d'informations contactez le n° +242 05 587 99 99

Vends Mitsubishi PAJERO GLX,

8 CV, gasoil, 7 places, manuelle à 5 vitesses, gris métallisé, climatisation, 5 portes, année 2005, 93.000 km, bon état avec 4 pneus neufs et nouveau système de suspension.

Prix : 10 Mfcfa (à débattre).

Contact : 05.559.54.46

**NÉCROLOGIE**

Le directeur national de la Banque des Etats d'Afrique centrale (BEAC) pour le Congo à le profond regret d'informer l'ensemble du personnel, les amis et connaissances, du décès tragique de Owoko Okemba Pays, 2^e adjoint du directeur national, survenu le jeudi 12 octobre 2017, des suites d'un accident de circulation.

Le deuil se tient à son domicile sis 36, Rue Kintélé à Ouenzé.

La date et le programme d'inhumation seront communiqués ultérieurement.



Siméon Ntsayoulo, agent des Dépêches de Brazzaville, Mme Likibi née Kitalikoli Anne, les enfants Likibi annoncent aux parents, amis et connaissances le décès, le 16 octobre 2017, de leur frère, époux et père Patrice Likibi, ancien agent de l'Asecna (à la retraite).

La veillée mortuaire se tient à son domicile, n°23 avenue de la Tsiémé à Mikalou-Brazzaville.

La date de l'inhumation sera communiquée ultérieurement.



**UNE ADRESSE E-MAIL
 POUR NOUS ENVOYER VOS ANNONCES
 PLUS RAPIDEMENT**

regie@lesdepechesdebrazzavilles.fr



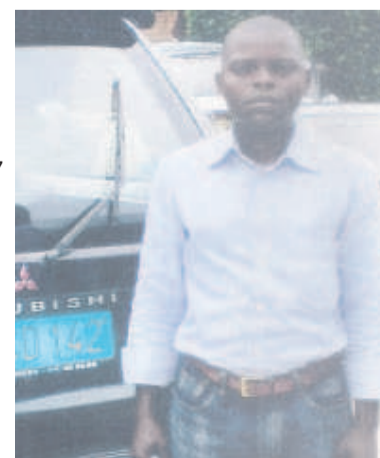
www.lesdepechesdebrazzaville.fr

PROGRAMME DES OBSÈQUES

La direction générale du quotidien Les Dépêches de Brazzaville a le profond regret d'informer les parents, amis et connaissances du décès de l'agent Jacob Stéphane Malongani, survenu le 11 octobre 2017 à Brazzaville.

Les obsèques sont prévues le samedi 21 octobre 2017 selon le programme ci-après:

- 9 H00: levée de corps à la morgue de Makélékélé;
- 11 H00: recueillement au domicile du défunt sis n° 1 bis, rue Matingou Clément quartier Sangolo OMS, à Madibou et absoute;
- 14 H00: départ pour le cimetière de Loukanga
- 16 H00: fin de la cérémonie





LE RESEAU DES SMARTPHONES

PROMO MILLIONNAIRE
Liste des gagnants

AG Partners

26 octobre 2017		27 octobre 2017		28 octobre 2017	
Numéros de Téléphones	Gains	Numéros de Téléphones	Gains	Numéros de Téléphones	Gains
05 030 30 18	10 000 FCFA	05 041 84 46	10 000 FCFA	04 438 07 04	10 000 FCFA
05 595 95 09		04 044 96 80		05 736 81 23	
05 080 05 58		05 76438 01		05 702 78 04	
05 683 33 60		05 354 66 21		05 787 31 18	
04 459 73 97		05 589 24 41		04 477 24 80	
05 339 93 48	20 000 FCFA	05 022 25 96	20 000 FCFA	04 460 46 18	20 000 FCFA
05 502 25 15		05 045 44 61		05 728 36 46	
05 624 24 84		05 698 61 77		05 663 19 25	
04 015 47 56		04 003 04 40		05 310 82 97	
05 026 73 50		04 449 34 55		05 534 81 75	
056455362	50 000 FCFA	05 503 88 67	50 000 FCFA	05 766 17 29	50 000 FCFA
053377541		05 569 11 77		05 569 1996	
053409014		05 655 85 13		05 575 59 90	
057595915		05 020 75 19		05 744 47 18	
050516544		05 03114 47		05 569 67 02	
056846281	100 000 FCFA	04 448 06 82	100 000 FCFA	05 073 02 74	100 000 FCFA
056201323		04 422 83 41		056829940	
053654380		05 641 87 58		05 732 53 74	
044531907		05 367 33 00		04 031 2083	
055261894		04 451 92 10		05 353 79 07	
055816465	1.000.000 FCFA	057044122	1.000.000 FCFA	050417465	1.000.000 FCFA

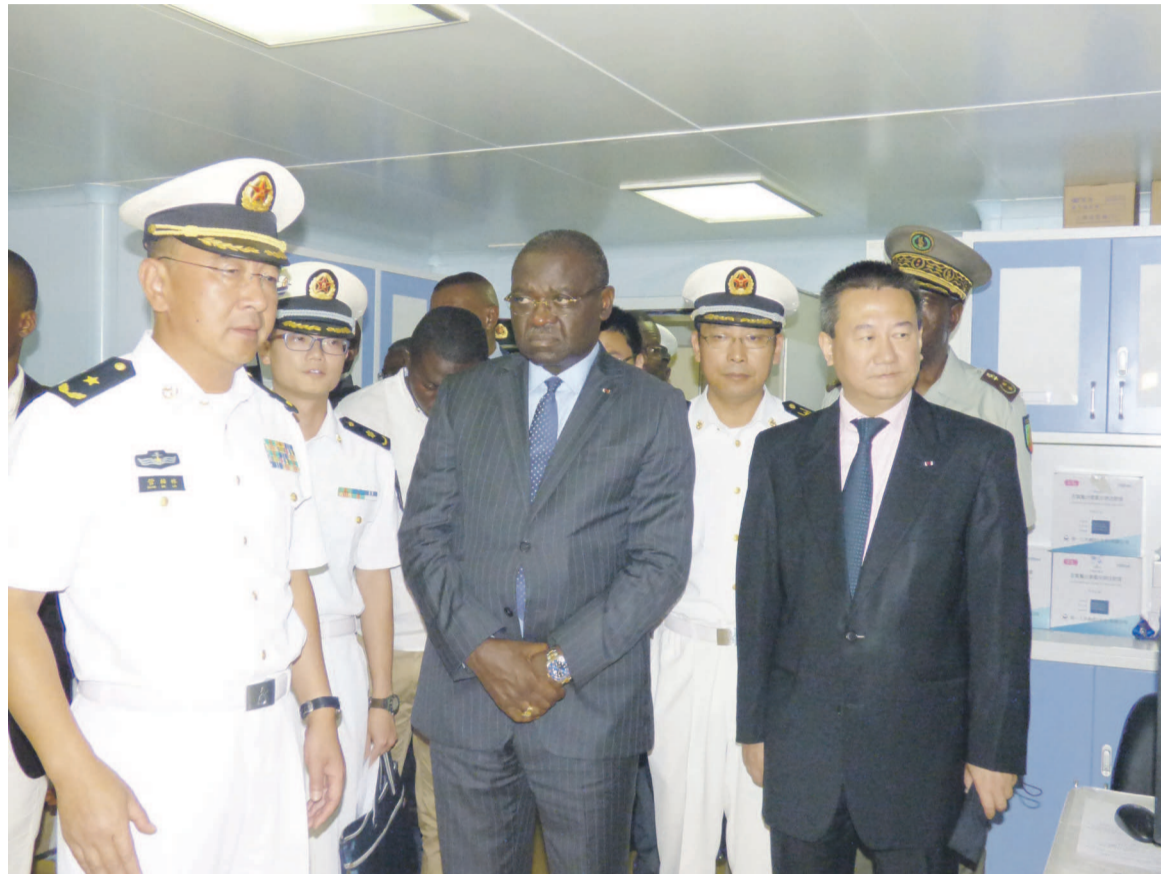
PORT DE POINTE-NOIRE

Le ministre de la Défense nationale visite le navire hôpital « Arche de la paix »

A la tête d'une forte délégation de son département, Charles Richard Mondjo était allé se rendre compte, le 16 octobre, du travail de la mission chinoise, au terme de sa tournée humanitaire dans la capitale économique.

Aussitôt arrivée, la délégation a été reçue par le contre-amiral Guan Bailin, commandant du navire, et Xia Huang, ambassadeur de la République Populaire de Chine au Congo, après avoir passé en revue un détachement de la marine congolaise.

Dans le navire, la délégation a notamment visité les installations médicales ultra modernes érigées sur les trois étages de ce navire hôpital, à savoir la radiothérapie, le scanner, les 8 salles d'opérations, les 7 centres de soins de santé, les 300 lits, le laboratoire d'analyses, la salle d'examen d'électrocar-



Charles Richard Mondjo, lors de la visite du navire

diogramme et d'échographie, ainsi que la zone de stérilisation. Les services offerts par l'équipe médicale comptant près de 600 médecins et infirmiers al-

laient des prestations cardiovasculaires aux soins dentaires, en passant par la gynécologie, l'ophtalmologie, l'ORL, la pédiatrie, la médecine interne

ou encore la médecine traditionnelle chinoise avec l'acuponcture. Au total, 6000 personnes ont bénéficié de soins gratuits à bord du navire hôpital.

Accompagné du commandant de la zone de défense n°1, le général de brigade Jean Ondaye Olessongo ; du général de brigade Pascal Ibata, directeur central des services de santé du ministère de la Défense nationale ; du colonel Jean Aimé Ignoumba, DGASCOM, Charles Richard Mondjo a ensuite visité l'hélicoptère médicalisé embarqué à bord de l'Arche de la paix, faisant partie des moyens de transport des malades. Premier navire du genre de la flotte chinoise, le navire hôpital « Arche de la paix » a couvert, depuis 2010, 29 pays et régions, parmi lesquels l'Afrique, l'Asie et l'Océanie fournissant des services médicaux gratuits à plus de 120 000 personnes, contribuant ainsi à la diffusion de l'amour, l'amitié et la paix dans le monde.

Guillaume Ondzé

ENSEIGNEMENT

Le lycée de Mpaka débaptisé

L'établissement sera appelé désormais Alexandre-Honoré-Paka, du nom du préfet de la ville de Pointe-Noire, son créateur.

La décision a été annoncée, il y a quelques jours à Pointe-Noire, par Anatole Collinet Makosso, ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation, devant le directeur départemental de l'Enseignement et un parterre d'élèves et d'enseignants. D'ici peu, Mpaka, qui est le nom du quartier dans le-

quel cet établissement scolaire est situé, va disparaître sur le fronton de ce lycée pour céder la place à celui d'Alexandre-Honoré-Paka. En effet, le lycée de Mpaka n'était jamais prévu et c'est Alexandre Honoré Paka qui l'a créé, en 2001, contre l'avis de beaucoup de ses congénères. Il s'était alors impliqué avec la volonté de mener à terme ce projet qui lui tenait à cœur. Au départ, le lycée de Mpaka ne fonctionnait qu'avec la contribution des parents d'élèves. Alexandre Honoré Paka a une fois de

plus pesé de tout son poids pour lui donner une image honorable.

Lors de la cérémonie de réception de son mur de clôture, Anatole Collinet Makosso s'est dit fier que cet établissement scolaire honore la personne d'Alexandre Honoré Paka, figure majeure de la ville de Pointe-Noire, qui s'est investi à le créer. « *Merci à toi monsieur le préfet, car dans cette zone, partaient les enfants à peine ayant dépassé l'âge de 15 ans pour le lycée Victor-Augagneur, parcourant ainsi de longues distances, mais il a fallu votre courage et votre détermination pour que, sans moyen conséquent, vous ayez décidé d'installer un lycée par ici. Et aujourd'hui, nous vous rendons hommage, le lycée de Mpaka sera désormais appelé lycée Alexandre-Honoré-Paka* », a-t-il dit.

Hugues Prosper Mabonzo

MODE

L'art vestimentaire africain à l'honneur dans la ville côtière

Le Cercle des jeunes artistes créateurs (CJAC) organise, le 21 octobre, à Ocken Palace, une soirée de gala inédite dénommée Biso na Biso African Beauty, un grand moment de rencontre de cultures où l'art vestimentaire à l'africaine sera au rendez-vous.

Biso na Biso African Beauty est un rendez-vous de la mode africaine qui met en exergue les tenues traditionnelles et authentiques de l'Afrique unie dans sa pluralité.

Cette mode africaine sera défendue par les stylistes africains que sont Guelaurd Kikabou (Congo), Matheo Moko by Lysa (Côte d'Ivoire) Alao (Bénin) Inès Ganche (Cameroun), Rossie T. (Ghana). Tous, à travers leurs créations, vont montrer leur savoir faire au public. Ce dernier va apprécier le travail de leurs ingénieuses mains par le biais de mannequins venant de divers pays africains qui vont arborer



les différentes créations.

La soirée de gala va être agrémentée par les groupes musicaux, notamment Afro Root Akpala (Bénin), Adjani Musica (Congo), Ismael (Cameroun), Christ Trésor (Congo). Les démonstrations des danses kizomba et gym classic sont également au programme tout comme les jeux, la tombola et plusieurs autres surprises à découvrir sur place.

Hervé Brice Mampouya



Une vue du lycée Mpaka Crédit photo DR»

SANTÉ

Le Congo et l'Unicef préoccupés par la vaccination des enfants

« Nous allons travailler ensemble, tout faire pour que les vaccins soient disponibles pour nos enfants », a déclaré la représentante de l'Unicef au Congo, Micaela Marques de Sousa, au sortir d'une entrevue avec la ministre de la Santé et de la population, Jacqueline Lydia Mikolo, le 18 octobre à Brazzaville.

La disponibilité pour protéger les enfants a donc été l'un des principaux sujets évoqués par les deux personnalités. Le besoin est pressant. Micaela Marques de Sousa a, par ailleurs, promis que l'Unicef ne travaillera pas seule avec le Congo. D'autres partenaires, Gavi (Agence globale pour les vaccins et l'immunisation) et la Banque mondiale apporteront leur soutien sans



La ministre de la Santé avec la représentante de l'Unicef. Crédit photo Adiac

nul doute. La représentante de l'agence onusienne a également indiqué qu'une équipe fera, très bientôt, la

ronde des départements du pays pour une mobilisation sociale des communautés sur l'importance de la vacci-

nation des enfants. D'autres sujets ont été évoqués. Des projets sur la santé néonatale, la santé scolaire, le re-

lais communautaire...

En rappel, Micaela Marques de Sousa est au service de l'Unicef il y a 27 ans déjà. Elle a récemment pris ses fonctions au Congo qui est le 8^e pays dans lequel elle pose ses valises en qualité de représentante de l'Unicef, en remplacement de Aloys Kamurangiye. Elle a eu des échanges avec plusieurs membres du gouvernement, leur faisant état de la vision de l'organisme onusien qu'elle représente. La priorité, selon Micaela Marques de Sousa, est de s'assurer que les droits des enfants à la santé, l'eau et l'assainissement, la protection, l'éducation sont une réalité.

Rominique Makaya

LIGUE AFRICAINE DES CHAMPIONS

Les finalistes seront connus ce week-end

Les confrontations des demi-finales retour, qui mettront aux prises le Wydad athlétique club de Casablanca (Wac) à USM d'Alger et Al Ahly sporting club à l'Etoile sportive de Sahel, vont dévoiler les équipes finalistes.

Après avoir contraint l'USM à un nul blanc, le Wac qui évoluera, cette fois, dans ses propres installations, a l'obligation de gagner pour renouer, six ans après, avec la finale de la plus prestigieuse compétition des clubs. Vainqueur de cette compétition en 1992, il a disputé sa dernière finale en 2011. Devant lui, se présente l'USM, finaliste malheureux en 2015, qui a deux opportunités pour lui barrer la voie : faire un nul avec but à défaut de gagner. Le

21 octobre, Al Ahly sporting club tentera de prendre sa revanche sur l'Etoile sportive de Sahel, qui l'avait battu en Tunisie (1-2). Le but inscrit sur le terrain de l'adversaire rend les choses moins faciles pour le club le plus titré du continent. Al Ahly court derrière sa neuvième consécration après 1982, 1987, 2001, 2005, 2006, 2008 et 2013. Il doit, toutefois, se méfier des Tunisiens qui veulent aussi rééditer l'exploit de 2007. TP Mazembe bien parti pour défendre son titre

Le club de Lubumbashi est le seul vainqueur de la saison dernière à atteindre le dernier carré après l'élimination des Sud africains de Mamelodi Sundowns en Ligue des champions. Les Corbeaux

effectuent le voyage du Maroc avec un avantage d'un but acquis à l'aller, après leur victoire sur le Fus de Rabah (1-0). Ce résultat oblige les Marocains à s'imposer le samedi par deux buts d'écart, avant de les éliminer. L'enjeu est de taille pour les deux vainqueurs de la Coupe de la Confédération. Le Fus a soulevé le trophée en 2010 et le TP Mazembe en 2016. La dernière demi-finale opposera le Club africain de Tunis à Super sport United. A l'aller, les deux formations avaient fait jeu égal (1-1). Un but à l'extérieur donnant un léger avantage aux Tunisiens, qui n'ont plus disputé la finale d'une compétition africaine depuis 2011.

James Golden Eloué

MUSIQUE

DJ Sparxe Bernard lance « Vengeance »

Le jeune artiste congolais a annoncé la sortie du nouveau maxi single aux Dépêches de Brazzaville. Evoluant dans le style Coupé-décalé et Afro-beat, DJ Sparxe Bernard vient de mettre sur le marché de disque un maxi single intitulé « Vengeance ». Artiste en solo, il a bénéficié de la collaboration de certains de ses amis et autres frères musiciens.

« Mon rêve est de devenir un artiste populaire surtout dans mes compositions. Cette popularité, je la veux partout, c'est-à-dire au Congo et ailleurs. Je souhaite aussi bénéficier d'une promotion tous azimuts de ce maxi single. Je sollicite donc l'accompagnement des médias, des plateformes de téléchargement ainsi que des réseaux sociaux. Car j'ai énormément besoin du soutien de tout le monde », a déclaré l'artiste.

Notons que c'est depuis cinq ans que DJ Sparxe Bernard pratique la musique. Il est à son deuxième single.

Bruno Okokana



FORÊTS

Treize cadres formés pour combattre la déforestation

Le ministère de l'Economie forestière et du développement durable, en partenariat avec le service forestier des Etats-unis, a organisé, du 9 au 18 octobre à Brazzaville, un atelier de renforcement des capacités à l'intention du staff du Centre national d'inventaires et d'aménagements des ressources forestières et fauniques (Cnif) et de la coordination nationale Redd+.

Portant sur la télédétection, niveau avancé, la formation avait pour objectif d'outiller les techniciens des services cartographiques et photo-interprétation ainsi que des étudiants de l'Ecole supérieure d'agronomie et de foresterie, sur des techniques de suivi du couvert forestier par satellite. « Cette formation m'a permis non seulement de me rappeler certaines notions mais également de découvrir certains logiciels de programmation que je ne connaissais pas », a indiqué Carel Mengué, un participant.

La ministre de l'Economie forestière et du développement durable, Rosalie Matondo, à l'occasion de la clôture de cet atelier, a remercié le service forestier des Etats-unis, à travers le «Central african regional program for the environment», pour son soutien à la mise en place du processus Redd+ au Congo. Le renforcement des capacités constitue une priorité pour le gouvernement, a-t-elle relevé.

Intervenant à cette occasion, l'ambassadeur des Etats Unis au Congo, Todd Haskell, a souligné que cette formation avait pour objectif de permettre aux participants de répondre non seulement aux engagements du pays à la réduction d'émission de gaz à effet de serre, mais aussi de renforcer la gestion des ressources naturelles, en général.

Ce dernier a, par ailleurs, annoncé que le gouvernement américain offrait des stages de formation dans son pays, au profit des cadres de la sous-région, dans les domaines de la gestion des bassins versants, du changement climatique et des ressources naturelles, de la restauration du paysage forestier, de la foresterie urbaine, de la gestion des aires protégées, etc.

Signalons qu'en 2006, le gouvernement américain, via le Service Forest, a développé un partenariat avec le Congo pour le renforcement des capacités institutionnelles, matérielles et techniques de l'agence congolaise de la faune et des aires protégées ainsi que du Centre national des inventaires et aménagements des ressources forestières et fauniques.

Cette collaboration donne également aux agents forestiers du Congo l'accès aux expertises et appuis techniques des différentes universités et institutions américaines.

En rappel, c'est depuis 2008 que le Congo est engagé dans le processus de réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts qui, selon lui, est un outil de développement durable et de lutte contre la pauvreté.

Lopelle Mboussa Gassia